



**Cinquième Réunion ministérielle
“Agriculture et vie rurale dans les Amériques”
dans le contexte du processus des Sommets des Amériques
Montego Bay, Jamaïque 26-29 octobre 2009**

RM5/HMA9-2009
29 Octobre 2009

PLAN AGRO 2003-2015

Accord ministériel continental – Jamaïque 2009
pour l’agriculture et la vie rurale dans les Amériques

Renforcement des capacités pour l’amélioration de la sécurité alimentaire et de la vie rurale dans les Amériques

Nous, les Ministres de l’Agriculture et les Secrétaires d’État à l’Agriculture des Amériques ou les Chefs de délégation, réunis à l’occasion de la Cinquième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » tenue à Montego Bay (Jamaïque) et dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, afin de donner suite à l’Accord ministériel – Guatemala 2007 et aux mandats relatifs à l’agriculture, à la sécurité alimentaire et à la vie rurale émanés du Cinquième Sommet de Amériques (Port of Spain, Trinité-et-Tobago, 2009), réaffirmons par le présent accord notre engagement de mettre en œuvre et d’actualiser le *Plan AGRO 2003-2015 pour l’agriculture et la vie rurale dans les Amériques*.

Vu les rapports nationaux sur l’état d’avancement du Plan AGRO et sur les défis identifiés pendant le processus ministériel 2008-2009, et considérant le consensus auquel sont parvenus les délégués ministériels dans le cadre du GRICA 2009 (Groupe de travail pour la mise en œuvre et la coordination des accords relatifs à l’agriculture et à la vie rurale), nous adoptons les *actions stratégiques* contenues dans le Programme continental pour l’exercice biennal 2010-2011 ainsi que les *mesures* destinées à mettre en application le Plan AGRO et à en assurer le suivi.

Programme Continental 2010-2011

La mise à jour du Programme continental pour l’exercice biennal 2010-2011 repose sur les actions stratégiques, encore en vigueur, adoptées en 2003, 2005 et 2007 et sur les nouveaux défis et thèmes centraux qui ont été identifiés par les pays pendant le processus ministériel 2008-2009, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la crise économique mondiale, le changement climatique et ses répercussions sur l’agriculture et le milieu rural.

Pour définir les *actions stratégiques* de l’actuel Programme continental et veiller à ce qu’elles soient conformes à la manière de concevoir l’agriculture et la vie rurale et de travailler dans ces domaines, les

ministres et délégués ministériels ont continué d'utiliser la matrice AGRO sur laquelle ils s'étaient appuyés pour élaborer le Plan AGRO en 2003 et les Accords ministériels continentaux Guayaquil 2005 et Guatemala 2007.

La matrice AGRO

Conception systémique	Territoires ruraux	Chaînes de production et de commercialisation agricoles	Contexte national et international	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Perspective de développement durable				
Productivo-comercial	I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives	II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité	III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive	→ Compétitivité
Ecológico-ambiental	IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes	V. De la ferme à la table: pour une gestion environnementale intégrée	VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales	→ Viabilité environnementale
Sociocultural e humana	VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales: créer des capacités et des possibilités	VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne	IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de débouchés dans les collectivités rurales	→ Équité
Político-institucional	I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives	II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité	III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive	→ Gouvernance
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PROSPÉRITÉ RURALE – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – POSITIONNEMENT INTERNATIONAL			↓ OBJECTIF SUPRÊME DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DU MILIEU RURAL

Dans ce contexte, les principales orientations stratégiques qui inspirent cet accord, appuyées par les processus des réunions ministérielles et des Sommets des Amériques sont les suivantes :

- accroître la capacité nationale d'améliorer la sécurité alimentaire et la vie rurale,
- renforcer le positionnement des questions et des priorités relatives à l'agriculture et au développement rural dans la conscience publique et dans les stratégies nationales,
- accroître les investissements dans l'agriculture et le développement rural,
- promouvoir de concert avec les intervenants du secteur agricole une manière plus large de concevoir l'agriculture et le milieu rural et de travailler dans ces domaines, et
- favoriser ainsi l'approche intitulée « Travailler ensemble » en faveur de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques.

C'est pourquoi, nous exprimons notre volonté de promouvoir, conjointement avec les autres intervenants de l'agriculture et de la vie rurale, les *actions stratégiques* ci-après:

I. Promouvoir des entreprises rurales compétitives (Territoires ruraux – dimension productivo-commerciale)

Aliments en plus grandes quantités et de meilleure qualité

1. Promouvoir l'innovation technologique et diffuser l'information sur l'utilisation des bonnes pratiques en matière de production et de technologie, sur des bases scientifiques, notamment en ce qui a trait à l'environnement et à la protection sanitaire, parmi les producteurs, les organisations de producteurs, les dirigeants locaux et les professionnels qui apportent une assistance technique afin de contribuer à accroître la production, la productivité, la nutrition, la qualité et l'innocuité des aliments, la compétitivité et la durabilité des activités agricoles.

Diversification du panier alimentaire

2. Améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales en encourageant la production d'aliments traditionnels consommés localement et appropriés du point de vue culturel, en développant l'utilisation d'espèces et de variétés sous-utilisées et en stimulant l'accroissement de leur productivité et de leur commercialisation, grâce à la recherche notamment, afin de contribuer à la diversification du panier alimentaire, à l'approvisionnement local, à la sécurité alimentaire et à la conservation de la biodiversité.

II. Intégrer les chaînes de production et renforcer leur compétitivité (Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension productivo-commerciale)

Entreposage et transformation des aliments

3. Promouvoir l'amélioration de la technologie et de l'infrastructure de collecte, d'entreposage et de transformation des aliments grâce à des investissements publics et privés qui permettront d'améliorer la mise en valeur de la production agricole, de réduire les pertes post-récolte et d'accroître l'offre alimentaire sur les marchés nationaux et d'exportation.

III. Promouvoir un milieu propice à une agriculture compétitive (Contexte national et international – dimension productivo-commerciale)

Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments

4. Renforcer le développement des capacités et la modernisation des institutions nationales et internationales dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments afin de:
 - améliorer les conditions vétérinaires, phytosanitaires et de la santé publique des pays ainsi que la santé publique dans les pays,
 - l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires conformément aux normes internationales et sur des bases scientifiques,
 - les contrôles aux frontières et la lutte contre les maladies transfrontalières, et
 - la capacité de gestion pour prévenir et combattre l'incidence et la propagation des espèces invasives et des maladies.

Gestion des sols et de l'eau

5. Renforcer, avec la coopération d'autres institutions nationales et l'assistance technique des organismes internationaux :
- la mise en œuvre de stratégies nationales,
 - les échanges de données d'expériences, et
 - la mobilisation de ressources destinées afin d'améliorer les capacités des acteurs dans le domaine agricole à promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources en sols et en eau pour lutter contre la dégradation, la désertification, les inondations et les sécheresses, afin de protéger les terres et l'eau qui sont des biens de l'humanité et motiver l'accroissement de la production et la productivité agricoles.

Régime foncier et titres de propriété

6. Promouvoir des programmes visant à faciliter l'accès à la terre et l'établissement de mécanismes de nature à assurer la sécurité de la propriété de la terre et la délivrance de titres de propriété aux petits producteurs.

Gestion des risques et des situations d'urgence agricoles

7. Améliorer et élaborer des instruments de gestion des risques, tels que :
- les assurances agricoles,
 - les mécanismes de lutte contre les risques liés à l'occupation illégale et le vol des produits agricoles,
 - l'intégration des systèmes d'information et d'alerte précoce,
 - les réseaux internationaux de coopération pour l'évaluation des risques.

Et renforcer la capacité nationale de gestion intégrée des situations d'urgence dans l'agriculture et le monde rural résultant des changements climatiques et météorologiques ainsi que de l'intervention des humains.

IV. Assumer la responsabilité environnementale dans les campagnes.

(Territoires ruraux – dimension écologico-environnementale)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

V. De la ferme à la table : pour une gestion environnementale intégrée.

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension écologico-environnementale)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales.

(Contexte national et international – dimension écologico-environnementale)

Changement climatique

8. Renforcer la capacité du secteur agricole afin d'atténuer les effets du changement climatique et lui permettre de s'y adapter grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies qui prévoient :
- la coordination entre les politiques environnementales et les politiques en matière de sécurité alimentaire,
 - l'instauration de mesures incitatives en faveur de ceux qui protègent l'environnement,
 - la mise au point et l'utilisation de technologies et de pratiques écologiquement durables,
 - un accroissement des investissements des secteurs public et privé, et
 - des évaluations de l'impact du changement climatique et des échanges d'information.

Gestion agroenvironnementale multisectorielle

9. Promouvoir activement une approche multisectorielle pour la mise en œuvre de stratégies nationales de gestion agroenvironnementale dans les zones rurales.

VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales : créer des capacités et des possibilités

(Territoires ruraux – dimension socio-culturelle et humaine)

Gestion et leadership

10. Renforcer les capacités de gestion et de leadership des entrepreneurs en mettant en place des institutions rurales appropriées et en leur offrant des services tels que : la formation, la diffusion de technologies, l'innovation, des renseignements sur les marchés et d'autres services liés à la production et à la commercialisation. Ces activités devraient cibler avant tout les petits et moyens producteurs et entrepreneurs, les travailleurs agricoles, les femmes et les jeunes ruraux.

VIII. Renforcer l'apprentissage et les savoirs dans la chaîne

(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension socio-culturelle et humaine)

Les défis qui ont été identifiés figurent déjà dans les Programmes continentaux précédents. De ce fait, aucune action stratégique complémentaire n'a été suggérée.

IX. Promouvoir des politiques qui favorisent la création de capacités et de possibilités dans les collectivités rurales

(Contexte national et international – dimension socio-culturelle et humaine)

Production et revenus

11. Promouvoir l'élargissement de la base des producteurs et des entrepreneurs ruraux et l'augmentation des revenus ruraux moyennant :
- des signaux clairs de prix des aliments et des coûts associés au transport et à la transformation des aliments
 - le renforcement de la capacité d'entreposage, de traitement post-récolte et de commercialisation
 - des stratégies nationales destinées à incorporer des groupes, des organisations et des communautés rurales au processus de production
 - l'augmentation des investissements dans l'agriculture

- le renforcement des petites et moyennes entreprises rurales
- la participation des femmes et des jeunes ruraux aux activités productives qui leur procurent des revenus, un métier et un emploi
- et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux ruraux, et en priorité de ceux qui sont le plus vulnérables socialement et le plus exposés à l'insécurité alimentaire.

X. Renforcer la participation et l'action coordonnée des secteurs public et privé dans les territoires
(Territoires ruraux – dimension politico-institutionnelle)

Ciblage sur les territoires

12. Promouvoir l'utilisation de l'approche systémique, multisectorielle et participative lors de l'élaboration des politiques et des programmes et lors de l'affectation et de la concentration des ressources en faveur de l'amélioration de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural durable.

XI. Renforcer le dialogue et les engagements entre les intervenants de la chaîne
(Chaînes de production et de commercialisation agricoles – dimension politico-institutionnelle)

Mécanisme de coordination et approche des chaînes

13. Promouvoir ou renforcer, selon le cas, la création et le fonctionnement des mécanismes de coordination formelles entre les intervenants publics et privés des chaînes de production agricole propres à faciliter notamment :

- l'identification et l'élimination des facteurs qui entravent leur compétitivité,
- l'analyse intégrale en utilisant la notion d'approche des chaînes,
- l'établissement de la confiance et de mécanismes institutionnels de règlement des différends inhérents à chaque chaîne,
- l'amélioration de la logistique entre l'exploitation agricole et la consommation finale,
- un meilleur respect du cadre réglementaire,
- les réponses aux crises, et
- le dialogue, la concertation et le suivi des engagements pour l'action.

XII. Renforcer les politiques d'État et la coopération régionale et continentale en faveur de l'agriculture et de la vie rurale
(Contexte national et international – dimension politico-institutionnelle)

Capacité institutionnelle

14. Renforcer la capacité des institutions publiques et privées afin de promouvoir:

- la participation des intervenants de l'agriculture à l'amélioration de leurs compétences personnelles,
- l'expansion des services techniques et de l'innovation technologique pour améliorer toute la chaîne de valeur agricole, en accordant une attention particulière aux petits et moyens producteurs et entrepreneurs,
- le renforcement des capacités commerciales qui seront bénéfiques pour l'agriculture et les communautés rurales,
- la gestion de l'environnement dans les différentes activités agricoles,
- la coordination entre les institutions, et

- la participation en toute connaissance de cause aux forums internationaux de l'agriculture et de la vie rurale.

Investissements en agriculture et en développement rural

15. Promouvoir des politiques d'État visant l'augmentation des investissements publics et privés, nationaux et internationaux ainsi qu'un financement plus important de l'agriculture, des agroentreprises, des coopératives, des petites et moyennes entreprises, des infrastructures et des biens publics destinés au monde rural.

Mise en oeuvre et suivi

Le Plan AGRO 2003-2015 traduit la volonté des pays de travailler en faveur de la Vision commune 2015, en tenant compte du fait que les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la mise en œuvre du programme commun et de la coordination de la participation des autres intervenants publics et privés du monde agricole, à la lumière de leurs engagements et des accords internationaux.

Diffusion de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009 et de la matrice AGRO

16. La mise en oeuvre de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009 exige une action conjointe de la part des intervenants des secteurs public, privé et social. C'est pourquoi, il est nécessaire de diffuser le plus largement possible l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009, action que les délégués ministériels réaliseront avec l'appui du bureau de l'IICA dans leur pays respectif, en tenant compte des politiques publiques de leur pays.

La manière large et intégrale dont nous concevons l'agriculture et la vie rurale dans le Plan AGRO (et qui figure dans la matrice AGRO) constitue le principal apport de notre processus ministériel destiné à faciliter la compréhension de la contribution de l'agriculture et du monde rural au développement de nos pays, conformément à l'appel lancé par la Déclaration d'engagement de Port of Spain nous demandant d'exécuter, en 2009, des activités de nature à favoriser la mise en œuvre des engagements pris par nos Chefs d'État et de gouvernement, lesquels figurent aux paragraphes 23, 24, 25, 90 et 93 de ladite Déclaration.

Mécanismes et stratégies régionales

17. Renforcer les réunions régionales des ministres de l'agriculture et les réunions des autres intervenants concernés par ce domaine et travailler de concert avec les mécanismes d'intégration régionale pour la consultation, l'identification des priorités, la coordination des activités et l'adoption des politiques régionales sur les questions d'intérêt commun, dans le contexte du Plan AGRO 2003-2015.

Appui et alignement des organismes internationaux

18. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé aux institutions internationales en 2001, 2003, 2005 et 2007, et nous leur demandons de prendre une part active à la mise en œuvre de l'Accord ministériel continental – Jamaïque 2009.

Mise à jour du Programme continental

19. Le Programme continental 2010-2011 est le quatrième des six programmes biennaux par l'intermédiaire desquels le Plan AGRO doit être mis en application. Les gouvernements nationaux élaboreront des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de chaque programme biennal et identifieront les défis qu'ils auront rencontrés. Ces rapports serviront de base à la mise à jour du Programme continental pour la période biennale 2012-2013. C'est pourquoi, nous recommandons:

- aux délégués ministériels d'élaborer, avec la collaboration du Secrétariat au processus ministériel, le rapport national sur l'état d'avancement de cet Accord ministériel et les défis rencontrés dans sa mise en oeuvre ;
- au Forum continental des délégués ministériels (GRICA) d'élaborer l'Accord ministériel pour l'exercice biennal 2012-2013 ; et
- au Secrétariat technique de faire rapport à la Sixième Réunion ministérielle sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du processus ministériel « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » et sur les activités qu'il aura réalisées pour assurer la coordination du processus ministériel avec le processus des Sommets des Amériques en vue de consolider le positionnement de l'agriculture et de la vie rurale au Sixième Sommet des Amériques qui se tiendra en Colombie en 2012.

Forums de dialogue d'autres intervenants de l'agriculture

20. Étant donné l'importance que revêt la participation de tous les intervenants de la chaîne de valeur dans la réalisation des objectifs de développement de l'agriculture et du milieu rural, nous considérons qu'il est nécessaire de promouvoir les forums de dialogue d'autres intervenants, parallèlement à la Réunion ministérielle, tels que ceux des entreprises privées et des organisations sociales, entre autres intervenants clés de l'agriculture. À cet effet, nous demandons à l'IICA et aux autres organisations internationales, qui sont des partenaires institutionnels du processus des Sommets des Amériques, d'accorder leur soutien à la réalisation de ces forums lors de la prochaine Réunion ministérielle.

Mécanismes de mise en oeuvre

21. Compte tenu des préoccupations concernant la mise en oeuvre effective du Programme continental 2010-2011, nous demandons à l'IICA de dispenser l'appui destiné à renforcer la mise en oeuvre du Plan AGRO dans les États membres, à en assurer le suivi et à faciliter les échanges de données d'expériences.

Signé à Montego Bay, Jamaïque
le vingt-neuf octobre deux mille neuf